

Au lieu d'avoir déposé le projet de loi C-14, cela aurait été d'éliminer ce gaspillage d'argent-là.

On pourrait parler du coût des réceptions données par le premier ministre, du coût des voyages, du coût du caviar. Si le premier ministre aime manger du caviar, qu'il s'en paye. Mais de là à faire payer les contribuables pour ses réceptions au caviar en Europe, il y a une limite. Il pourrait manger comme l'ensemble des Canadiens dans d'autres domaines, à ses frais. Il se paiera la traite qu'il voudra, mais sur le «bras» de la population, il devrait être plus modéré.

Rappelez-vous le gaspillage d'argent lorsque notre premier ministre a agi comme maître de cérémonies pour rencontrer à Québec le Président des États-Unis. Il avait déclaré: Le «party», la réception, ça coûtera ce que ça coûtera, mais c'est l'argent des contribuables. Et aujourd'hui, pour payer toutes ces erreurs, ces gaffes... et on se rappelle la fameuse consultation qu'il avait faite avec les milieux d'affaires, les syndicats, ce qui avait coûté énormément cher, puis le gouvernement avait fait le contraire de ce que ces gens-là conseillaient. Bien aujourd'hui, on est obligé de présenter des projets de loi pour hausser les taxes et les impôts de l'ensemble de la population canadienne, et de cette façon-là on s'attaque à tout le monde. On sait très bien qu'une partie de la population sont des fumeurs. Ces gens-là sont «sagement» taxés, puis ça leur coûte cher pour payer les 41 millions de dollars pour le transfert du pénitencier du premier ministre. Les gens qui prennent de l'alcool, de la boisson, eux aussi paient cher le gaspillage du gouvernement conservateur.

Nos chômeurs qui ont perdu les 30 millions de dollars, eux aussi paient cher les folies et les conneries pour rembourser la faillite des banques, alors que le gouvernement aurait pu prévoir cela s'il avait eu une meilleure gestion, de meilleurs gestionnaires.

Il y aurait autre chose aussi dont on aurait dû discuter au lieu de discuter de ce projet de loi-là pour réduire le déficit, au lieu de taxer l'ensemble de la population par des taxes indirectes—madame la Présidente, il me reste deux minutes—ce serait la modification au niveau des REÉR. On sait qu'en 1983 les REÉR ont coûté 4.9 milliards d'argent aux contribuables canadiens, et qui dans la population peut mettre le plus d'argent de côté pour sa retraite? Est-ce une famille qui gagne entre 15 000 \$ et 20 000 \$ et qui a deux ou trois enfants? C'est une mesure régressive.

Madame la Présidente, compte tenu de la limite de temps, j'aimerais démontrer à mes collègues quelles vont être les conséquences de la nouvelle modification proposée par le gouvernement au chapitre des REÉR en augmentant le plafond. La façon utilisée par le gouvernement, et ça me fait penser, vu que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) est ici, les modifications pour empêcher les travailleurs de retirer pleinement leur assurance-chômage, ça a été juste le régime où était payé... c'est la classe moyenne, les travailleurs. Mais si vous retirez l'argent de votre régime, un REÉR qui est exempt d'impôt, parce que vous avez fait beaucoup d'argent, vous pouvez retirer le plein montant de cela, et vous avez le droit de retirer les prestations d'assurance-chômage. C'est cela la justice conservatrice. Mais pour revenir à la nouvelle mesure, et je termine là-dessus au niveau des REÉR, imaginez-vous que quelqu'un qui a un revenu imposable de 8 000 \$, qui contribue

pour 1 000 \$ à un REÉR, diminue son impôt, cela veut dire que ça coûte à l'ensemble des contribuables 346 \$. Mais quelqu'un qui gagne 80 000 \$, qui dépose une cotisation maximum de 5 500 \$, il va coûter au contribuable 3 323 \$.

Madame la Présidente, je termine là-dessus, et cette démonstration montre clairement que ce premier ministre, ce gouvernement conservateur n'est là que pour favoriser les riches, n'a aucune espèce de compréhension à l'endroit de la population moins favorisée et n'a pas plus aucune espèce d'appréciation, aucune espèce de compassion à l'endroit de la population à revenu moyen.

• (1140)

[Traduction]

**M. Orlikow:** Madame la Présidente, je voudrais poser une question au député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart). Je suis d'accord avec la plupart de ses critiques au sujet des propositions fiscales du gouvernement. Cependant, je voudrais rappeler au député que nous avons eu des gouvernements libéraux pendant 42 des 49 années qui se situent entre 1935 et 1984. Ce sont eux qui ont vraiment mis au point, étendu et nuancé notre régime fiscal actuel. Les conservateurs sont en train de le détériorer.

Le député a critiqué le gouvernement conservateur parce que les modifications fiscales qu'il a effectuées avantagent les riches aux dépens des pauvres. Les libéraux ont été au pouvoir pendant trois ans et demi entre 1980 et 1985. Les sociétés suivantes n'ont pas payé un sou d'impôt au moins une de ces années-là: la Banque Royale, la Banque de Montréal, l'Argus Corporation, la Power Corporation qui a à sa tête ce grand ami du parti libéral, M. Desmarais, le Investor group dirigé également par M. Desmarais et la Roman Corporation, société géante qui a à sa tête ce grand conservateur qui est arrivé ici comme simple immigrant et qui est devenu multimillionnaire. Comment le député explique-t-il que le gouvernement libéral n'a pas veillé à ce que ces sociétés et beaucoup d'autres paient leur part équitable d'impôt?

[Français]

**M. Malépart:** Je suis très content de la question posée par le député parce que plus les députés du NPD se lèvent, plus ils démontrent clairement tout d'abord qu'ils n'ont jamais été au pouvoir. Ils me font penser à des députés de l'Opposition, lorsque j'étais à Québec, qui étaient du Parti québécois, qui semblaient être les gens les plus purs, et lorsqu'ils ont pris le pouvoir, ils ont été les gens les plus durs à l'endroit de la population. Par contre, je suis content de la question du député parce que cela me permet de rappeler les grandes réalisations faites dans le domaine social par le gouvernement libéral antérieur. Tout d'abord, que l'on pense à la pension de sécurité de la vieillesse, au supplément de revenu garanti, à l'allocation au conjoint en 1975, à l'exemption d'impôt des personnes âgées en 1948, aux régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec en 1965. Nous avons instauré aussi le logement social en 1949 et j'aimerais énumérer les allocations familiales en 1945, le crédit d'impôt en 1978, l'exemption d'impôt fiscale pour enfant en 1978, le logement social, le régime d'assistance publique en 1966, l'assurance-chômage en 1940, la santé et l'enseignement postsecondaire de 1957 et de 1951, l'exemption d'impôt pour les particuliers en 1917, et rappeler que l'indexation de l'impôt des particuliers, l'indexation des programmes